

COMMISSION DE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS
D'ARTISTES ET DES ASSOCIATIONS DE PRODUCTEURS

Dossier : R-58-98

Montréal, le 27 juillet 1999.

PRÉSENTS:

Me Jean Corriveau, président

Me Marie Lucie Doyon, vice-présidente

Madeleine Panaccio, membre

ACTRA PERFORMERS GUILD
(Ci-après appelée l'«ACTRA»)

Demanderesse

Pour l'ACTRA : Me Colette Matteau
(Brodeur, Matteau, Poirier)

DÉCISION

Il s'agit d'une demande de reconnaissance en vertu de l'article 12 de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*¹ soumise par la demanderesse le 18 mars 1998.

SECTEUR DE NÉGOCIATION

Par une décision en date du 30 mars 1999, la Commission a défini comme suit le secteur de négociation recherché:

«Tous les artistes exécutants dans tous les domaines de production artistique en langue anglaise, sauf le film et les annonces publicitaires, à l'exclusion de ceux représentés par le Canadian Actors' Equity Association..»

REPRÉSENTATIVITÉ

Conformément à l'article 16 de la Loi, un avis est publié dans les journaux *La Presse* et *The Gazette* du samedi 17 avril 1999, indiquant que la Commission a l'intention de procéder à une détermination de la représentativité de l'**Actra Performers Guild** et qu'à cette fin la liste des membres produite par celle-ci le 18 mars 1998 sera considérée.

Cet avis indique également que les artistes et les associations d'artistes qui s'objectent au caractère majoritaire des adhérents de l'**Actra Performers**

¹ L.R.Q. c. S-32.1, ci-après nommé la Loi.

Guild dans le secteur de négociation visé doivent le faire au moyen d'un écrit faisant état des motifs de leur objection , adressé à la Commission au plus tard le 7 mai 1999.

Aucune objection n'a été adressée à la Commission.

La Commission constate que la demanderesse rassemble la majorité des artistes du secteur de négociation et estime que ses règlements satisfont aux exigences de la Loi.

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi,

EN CONSÉQUENCE,

la Commission

ACCORDE LA RECONNAISSANCE à l'**ACTRA PERFORMERS GUILD** pour représenter:
«**Tous les artistes exécutants dans tous les domaines de production artistique en langue anglaise, sauf le film et les annonces publicitaires, à l'exclusion de ceux représentés par le Canadian Actors' Equity Association.**»

Me Jean Corriveau, président

Me Marie Lucie Doyon, vice-présidente

Madeleine Panaccio, membre